

République Française

Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève

Extrait du registre des délibérations

Communauté de communes du Clermontais

Date de la convocation	14 Janvier 2019	Séance du : 23 Janvier 2019
	Votes : 36	L'An Deux Mille dix-neuf, le 23 Janvier à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 29	Pour : 36	
Absents: 9	Contre :	
Représentés : 7	Abstention :	

Etaient présents: M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Marc FAVIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Alain BLANQUER (Lieuran Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Rémy BOUTELOUP (Villeneuvette).

Absents représentés: Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Berthe BARRE (Ceyras), Mme Yolande PRULHIERE (Clermont l'Hérault) représentée par M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) représentée par M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault) représentée par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault) représentée par M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault).

Absents: M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Georges GASC (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Jean COSTES (Salasc).

Objet : Ressources humaines – Convention de mise à disposition de Madame TEYSSIER Sandra avec la commune de Cazouls d'Hérault

Monsieur VALERO propose aux membres du Conseil communautaire de se prononcer sur le projet de convention de mise à disposition à la Communauté de communes du Clermontais de Madame TEYSSIER Sandra par la commune de Cazouls d'Hérault.

Durant la période du 01 janvier 2019 au 05 juillet 2019, Madame TEYSSIER Sandra assurera la restauration des enfants et l'entretien des locaux de la cantine de l'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) de Cazouls d'Hérault – Usclas d'Hérault, selon un planning établit conjointement entre l'agent, le service jeunesse de la Communauté de communes du Clermontais et la commune de Cazouls d'Hérault.

Ce planning sera réajustable après accord des parties selon les besoins du service, à hauteur de 16 heures par semaine pendant les périodes scolaires.

Monsieur VALERO précise que le montant de la rémunération et des charges salariales correspondant au volume horaire hebdomadaire de Madame TEYSSIER Sandra sera remboursé par la Communauté de communes du Clermontais à la commune de Cazouls d'Hérault sur présentation de titres de recette trimestriels.

Il propose d'approuver la convention de mise à disposition ci-annexée.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, oui l'exposé de Monsieur VALERO et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention de mise à disposition de Madame TEYSSIER Sandra par la commune de Cazouls d'Hérault ci-annexée,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté de communes du Clermontais,

Jean-Claude LACROIX